



Salaires 2023

Entre déconnexion et provocation, à quoi joue la Direction ?

Au regard de l'année écoulée, nous aurions pu croire que la Direction avait pris la mesure de l'importance de la question salariale sur le climat social de l'entreprise... et bien non ! Les membres du COMEX confirment leur déconnexion du quotidien des agents et du coût de la vie en Région Ile-de-France, plus élevé que sur le reste du territoire.

L'indice INSEE, officiel mais...

Au cours des deux réunions préparatoires à la « négociation », la Direction a confirmé son choix de baser la construction de son budget 2023 sur l'option basse des prévisions soit un taux d'inflation à +4,2 %, alors même que la Banque de France estime cette dernière à 6 % en moyenne annuelle. Rappelons que les prix de l'alimentaire ont augmenté en un an et en moyenne de 12,1 %, ceux de l'énergie de 15,1 %...Malheureusement, même avec un ralentissement de l'inflation, ces prix ne vont pas baisser en 2023.

Pour faire diversion, l'argument fourre-tout : « la RMPP* »

A son habitude, la Direction de l'entreprise verrouille les négociations sur la seule question de la ***Rémunération Moyenne des Personnels en Place**. Ainsi, cette conception permet à l'entreprise de faire passer les avancements, s'inscrivant dans le déroulement de carrière ou encore certaines primes d'activités, comme des éléments de rémunération. Aussi, la Direction ne proposerait que des mesures salariales à hauteur de +1,9 %. Cette dernière estime donc que l'ensemble de sa politique de rémunération augmentera de +4,2 % en 2023.

Pour la CGT-RATP, il est inacceptable que la Direction prenne comme prétexte les évolutions de carrière, déjà compensées par de la productivité, pour justifier des augmentations moyennes de salaire sur l'année.

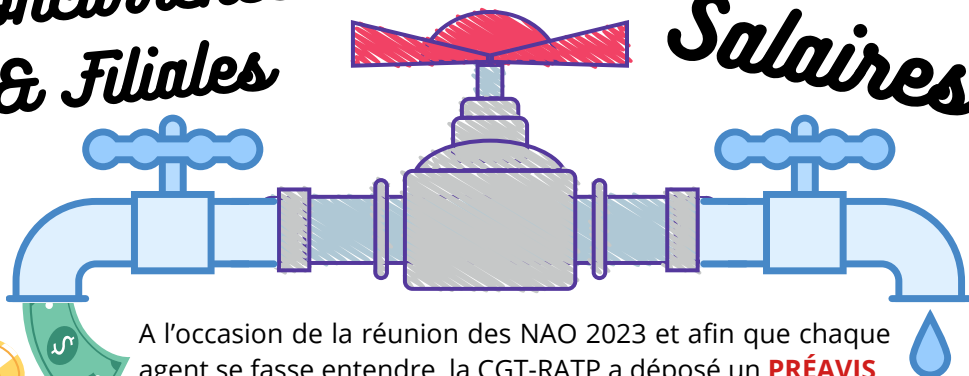
A ce jour, le compte n'y est toujours pas et, bien entendu, les conséquences de l'inflation vont continuer à nous impacter.

Vous avez dit qualification ?

D'autant que la Direction Générale de la RATP ne semble pas vouloir améliorer significativement la reconnaissance de nos qualifications et de nos compétences.

Concurrence
& Filiales

Salaires



A l'occasion de la réunion des NAO 2023 et afin que chaque agent se fasse entendre, la CGT-RATP a déposé un **PRÉAVIS DE GRÈVE** qui couvre l'ensemble du personnel, de toutes catégories et dans l'ensemble des services **du JEUDI 12 JANVIER À 19h30 au SAMEDI 14 JANVIER 2023 à 7h.**

La CGT-RATP appelle à un rassemblement, avec des prises de parole, aux ateliers MRF de Fontenay-sous-Bois le **vendredi 13 janvier 2023** à partir de 10h. Puis, nous nous rendrons à **Val-de-Fontenay** (restauration sur place), où se déroulera la réunion des négociations.

SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX !

Pour toutes ces raisons, la CGT-RATP revendique une augmentation statutaire mensuelle de 300 €, équivalente à 50 points d'indice.

Paris, le 04 janvier 2023

Monsieur Jean CASTEX
Président Directeur Général de la RATP
54, Quai de la Rapée
75599 - PARIS CEDEX 12

Objet : **Préavis de grève CGT-RATP.**

Monsieur le Président Directeur Général,

L'essentiel des mesures salariales concédées en 2022 ne répondent pas au décrochage du fait du gel de la valeur du point depuis quasiment plus de 10 ans à la RATP. Vous avez d'ailleurs été contraints, à deux reprises, de procéder à des décisions unilatérales de l'employeur pour les mettre en œuvre. En 2022, comme en 2021 et même les années précédentes, l'entreprise a engrangé des millions d'euros de résultats nets. Pour rappel, ils sont bien le fruit de notre travail. Donc, la part de la valeur ajoutée à prendre en compte pour nos salaires statutaires doit être plus importante pour mieux rémunérer notre travail, nos qualifications.

Les éléments de réponse apportés par la Direction à l'issue de l'alarme sociale, déposée le 25/11/2022, ne sont pas de nature à satisfaire les revendications salariales de la CGT-RATP et des agents. La Direction s'étant calée sur le bas de la fourchette relative à l'inflation, ainsi que sur celle des prévisibilités pour 2023, elle y a répondu principalement par des primes, dont la plupart sont éphémères ou soumises à des contraintes physiques, physiologiques ou sociales pour les travailleuses et les travailleurs.

Il est aussi inacceptable que la Direction prenne comme prétexte les évolutions de carrière, déjà largement compensées par de la productivité, pour justifier des augmentations moyennes de salaire sur l'année.

A ce jour, le compte n'y est toujours pas et les conséquences de l'inflation vont continuer à frapper les agents. Rappelons que les prix des denrées alimentaires ont augmenté en un an et en moyenne de 12,1 %, l'énergie de 15,1 %... Malheureusement, même avec un ralentissement de l'inflation, ces prix ne vont pas baisser en 2023.

- **Pour toutes ces raisons, la CGT-RATP revendique une augmentation statutaire mensuelle de 300 €, équivalente à 50 points d'indice.**

A l'occasion de la réunion des NAO 2023 et afin que les agents se fassent entendre, la CGT-RATP dépose un préavis de grève qui couvre l'ensemble du personnel, de toutes catégories et dans l'ensemble des services :

- du jeudi 12 janvier à 19h30 au samedi 14 janvier 2023 à 07h00 -

Sûrs que vous prenez la mesure de notre initiative et dans l'attente de vous lire, soyez assuré,
Monsieur le Président Directeur Général, de l'expression de notre considération.

Bertrand HAMMACHE
Délégué Syndical Central
Secrétaire général



CGT RATP
85, rue Charlot
75140 Paris Cedex 03
Tél : 01 44 78 53 61
cgt.ratp@gmail.com

